

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 27 octobre 2021**

**CD20211027\_11  
id. 5986**

*Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS AVEC IMPACT  
SUR L'ARTICLE 1068**

Le service de gestion comptable de Tarn-et-Garonne a informé le Département que l'amortissement comptable du bien inscrit à l'actif au numéro d'inventaire 003601MOBIDISPO doit être régularisé.

En effet, il s'agit de mobilier mis à disposition du château Montauriol depuis 1992. Ce mobilier n'avait pas été amorti car il avait été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Or, des travaux ont été effectués en 2004 pour un montant de 60 027,93 € sur ce bien et ont été amortis. Cela entraîne le déséquilibre suivant au niveau comptable et une anomalie lors des contrôles comptables effectués :

- Article 217848 : 247 082,57 €,
- Article 2817848: 60 027,93 €.

Pour remédier à cela, il est nécessaire de reconstituer l'amortissement, comme cela est permis depuis le passage à la nomenclature M52, par l'opération non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 pour la somme de 187 054,64 €,
- Crédit du compte 2817848 pour la somme de 187 054,64 €

Cette opération ayant un impact sur le compte 1068 qui correspond à l'affectation du résultat et afin de permettre à Monsieur le Payeur de procéder aux écritures comptables, il est proposé d'autoriser l'opération comptable non budgétaire de débit du compte 1068 pour la somme de 187 054,64 € par le crédit du compte 2817848 pour la même somme.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'opération comptable non budgétaire de débit du compte 1068 pour la somme de 187 054,64 € par le crédit du compte 2817848 pour la même somme.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL